



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC
rectificatif

Enquête publique unique préalable à décisions concernant un projet de centrale solaire au sol au lieu dit « La Quera » sur la commune de Saint-Laurent de Cerdans.

Par arrêté préfectoral n° DDTMSEFSR-2021137-0001 du 17/05/2021, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique unique préalable à une décision sur une demande d'autorisation de défrichement et à une décision sur une demande de permis de construire, concernant une centrale solaire au sol au lieu dit « La Quera » à Saint-Laurent de Cerdans, présentée par la Régie électrique municipale.

Par arrêté préfectoral n° DDTMSEFSR-2021148-0001 du 28/05/2021, l'adresse de messagerie destinée à recevoir les observations du public a été modifiée. Chacun pourra adresser ses observations et propositions durant l'enquête publique à : **ddtm-ep-sldc@pyrenees-orientales.gouv.fr**

Chacun pourra prendre connaissance des arrêtés suvisés organisant l'enquête publique sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales (www.pyrenees-orientales.gouv.fr) ou le site national www.projets-environnement.gouv.fr